



FGTB

Ensemble, on est plus forts



Toutes infos et matériel disponibles sur le site www.fgtb2016.be



© Avec l'aimable autorisation de l'auteur.
« Democracy »
De My Hahn Hélène Nguyen

DANS NOS RÉGIONALES

Interrégionale de Bruxelles

La CGSP-Bruxelles vous aide à compléter votre déclaration d'impôts

Les permanences fiscales **pour les affiliés** de l'Interrégionale de Bruxelles - rue du Congrès :

- **mercredi 1^{er} juin de 8h30 à 12h30** (dernière entrée à 12h) **et de 13h30 à 16h** (dernière entrée à 15h30) ;
- **vendredi 3 juin de 8h30 à 12h30** (dernière entrée à 12h).

Documents nécessaires :

- votre carte d'identité électronique et votre code PIN ainsi que ceux de votre conjoint ou cohabitant légal ;
- votre formulaire de déclaration original ;
- votre document préparatoire ;
- vos fiches de revenus et celles de votre (salaire, pécule de vacances, chômage, mutuelle...) ;
- vos attestations (emprunt hypothécaire, assurance-vie, épargne-pension, libéralités...) ;
- éventuellement des documents justificatifs (extraits bancaires, factures, reçus de TVA, etc.).

Namur

Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2016 Revenus 2015

Les camarades du secteur « AMiO – Ministères et Administrations », sous-secteur SPF « Finances » de la régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt.

Cette permanence sera organisée **les mercredis 1, 8, 15 et 22 juin 2016 de 9h à 12h** à la régionale de Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41.

Uniquement sur rendez-vous au 081/72 91 70 (le matin).

Il est demandé aux affiliés de se munir de tous les documents nécessaires tels que :

- fiche 281.10 ou autres... ;
- attestation assurance vie ;
- prêt hypothécaire ;
- si problème particulier joindre les pièces y afférant ;
- carte d'identité et code pin (si marié ou cohabitant, il faut la carte d'identité pour chaque personne).

Belgium bashing ou capitalisme bashing ?

Les récents attentats de Bruxelles marquent certainement un des événements les plus tragiques de l'histoire récente de notre pays. La CGSP marque son soutien et sa solidarité avec toutes les personnes et leurs proches atteintes par ces attentats horribles.

L'émotion retombée, il est important de réfléchir sur les causes de ces attentats, sur ce qui les a rendus possibles et quelles mesures sont susceptibles d'améliorer la sécurité de la population.

Depuis les attentats de Paris, certains médias et hommes politiques français s'étaient déjà égarés dans le Belgium bashing (dénonciation de la Belgique), c'était simple, même simpliste. Avec les attentats de Bruxelles, certains politiques belges évoquaient la responsabilité de l'État fédéral, certains pour dire que ce n'était pas assez fédéralisé, d'autres pour dire qu'il faudrait encore défédéraliser certaines compétences.

Ces raisonnements sont simplistes. La réalité, c'est qu'à tous les étages de ce pays, comme dans l'ensemble des autres pays, le manque de moyens financiers est criant et permet de comprendre comment on en arrive là.

Il faut cependant d'abord s'interroger si l'État belge est légitime dans sa lutte en Syrie et en Irak. Lutter contre le terrorisme est légitime. Mais bombarder Daesh, c'est aussi bombarder des populations civiles. Que ces bombardements soient russes, américains, français ou belges, aucun d'eux ne peut se justifier au nom de la lutte contre le terrorisme. Il est ironique de constater que des moyens budgétaires sont trouvés pour agir de la sorte.

Mais de coupes budgétaires en re-design de la Fonction publique, que ce soit la police, ou la justice, les moyens humains manquent mais aussi les équipements, qu'il s'agisse d'armes, de protection pour nos policiers ou des moyens de communications. Mais la réponse sécuritaire seule n'arrivera pas à endiguer la radicalisation d'une partie de la jeunesse.

Quel espoir offre-t-on aux jeunes de s'insérer dans la vie active ? Quelles perspectives d'un travail (et pas d'un job) ? Quelles formations ? Quelles chances offre-t-on aux jeunes Belges ? Surtout quand on connaît l'ampleur des discriminations à l'embauche sur la nationalité, ou l'apparence de la nationalité, aux jeunes d'origine immigrée !

Le travail social et communautaire, quand il existe encore, est fait avec des bouts de ficelle et les autorités politiques lui demandent de jouer le rôle d'auxiliaire de police.

Passée l'émotion, il faut réfléchir et passée la réflexion, il faut agir et agir c'est se battre face à ce gouvernement qui entend assurer la sécurité et la cohésion sociale avec moins de moyens, qui pourchasse les petits fraudeurs mais pas l'évasion fiscale.

Combattre ce gouvernement est une nécessité, c'est une obligation.

Luttons tous ensemble contre ce gouvernement de malheurs !

Libéralisation des services publics dans les accords commerciaux de nouvelle génération (TTIP, CETA, TISA)

En juillet 2015, une résolution a été adoptée par le Parlement européen appelant les États européens à exclure des traités en cours de négociations les Services d'intérêt général (SIG) et les Services d'intérêt économique général (SIEG).

Cette résolution demande aussi que ces services soient abordés comme un tout indissociable et non « saucissonnable » et ce, afin d'éviter les libéralisations et privatisations par à-coups de différentes parties des services considérées artificiellement comme indépendantes. L'idée défendue ici étant que tous les « Services d'intérêt général » doivent être exclus du champ d'application des traités de libre-échange.

Il est ainsi possible à présent de se baser sur ce premier acquis important pour continuer les actions de lobbying politique.

Business Europe, l'un des lobbies capitalistes les plus influents dans ces dossiers, a manifesté son inquiétude quant à cette volonté du Parlement européen d'exclure les services publics des négociations : le monde des entreprises et de la finance a, en conséquence, redoublé de pression sur le Parlement. La bonne nouvelle, c'est que cette pression est un signe que les défenseurs de ces accords reconnaissent l'influence que peuvent bel et bien avoir les mobilisations citoyennes sur le positionnement de leurs représentants politiques.

Rappel du calendrier des négociations

Le CETA (accord entre l'Union européenne et le Canada) : il s'agit de l'accord qui, à ce stade, est le plus avancé. Les négociations ont débuté début 2009. Le texte a été publié le 29 février 2016. La ratification commencerait donc a priori vers juin 2016. La signature du texte par le Conseil est prévue en septembre 2016 lors du sommet UE-Canada.

Le Parlement européen devra alors à son tour voter l'accord (vraisemblablement en 2017) et peut-être également les parlements nationaux, s'il s'avère qu'il s'agit d'un accord « mixte », mais nous n'en avons pas encore la certitude.

Quoi qu'il en soit, il est probable que l'accord entre en vigueur déjà de façon provisoire dès la signature par le Conseil, ou au plus tard, après approbation du Parlement.

Le TTIP (accord entre l'UE et les États-Unis) : Les négociations ont débuté en 2013. La Commission européenne a pour objectif de finaliser l'accord avant la fin du mandat d'Obama (autrement dit avant fin 2016), de peur que le(la) prochain(e) président(e) des États-Unis remette en cause ce dernier, et a donc donné un coup d'accélérateur aux négociations. Il semble néanmoins que cela ne sera pas possible dans de si courts délais.

Le TISA, ou ACS (Accord sur le commerce des services) : Cet accord est en négociation entre 51 pays membres de l'OCDE, parmi lesquels figurent les 28 États membres de l'UE, représentés par la Commission européenne. Les négociations ont lieu toutes les 6 semaines depuis 2013. Elles visent spécifiquement la libéralisation la plus large et la plus avancée possible des services, en ce compris les services publics.

Pour une information plus complète sur le TISA, voir les sites :

www.cgspwallonne.be et www.world-psi.org



Quelles conséquences sur les services publics ?

Pour récapituler et synthétiser l'impact que ces accords commerciaux auraient sur les services publics s'ils entraient en application, rappelons les aspects essentiels de cette menace.

- **La clause de « statu quo » :** elle implique le blocage de la libéralisation et de la privatisation à leur niveau actuel, qui devra servir de « plus petit dénominateur commun » en termes de niveau de la libéralisation. Par ailleurs, les nouveaux services à créer seront automatiquement ouverts au privé.

- **L'effet de cliquet :** selon ce mécanisme faisant office de « bracelet colson », aucun retour en arrière ne sera possible après la libéralisation d'un service, ce qui signifie la fin de toute possibilité de retour à la sphère publique d'un service déjà libéralisé. Cette insidieuse disposition revient, dans les faits, à vider de sa substance toute capacité régulatrice qui est censée caractériser le rôle des mandataires politiques. Autrement dit, si une majorité de gauche est élue après une période gouvernée par la droite, la gauche ne pourra pas modifier les engagements

pris par ses prédécesseurs en matière de libéralisation des services.

- **Libéralisation progressive et sans cesse croissante** : il s'agit de couvrir le plus grand nombre de services possibles, d'étendre les règles commerciales à une quantité sans cesse plus importante de services publics.
- **La « liste négative »** : contrairement aux dispositions en vigueur jusqu'à présent qui faisaient état d'une « liste positive » (les États doivent communiquer quels services ils sont prêts à libéraliser), ici, selon le principe de la « liste négative », les États doivent signaler explicitement les services qu'ils souhaitent extraire du champ d'application de l'accord. Sans cela, les services non communiqués sont automatiquement considérés comme privatisables.
- **Le mécanisme de règlement des différends entre entreprises et États** (ISDS – *Investor-State Dispute Settlement* - rebaptisé aujourd'hui ICS après un léger relifing cosmétique) : la mise en œuvre des dispositions de l'accord sera arbitrale par des tribunaux privés utilisables directement par les entreprises et ce, contre les États ou quelque autorité publique que ce soit.

Les gouvernements ne peuvent avoir recours à cette procédure, ils ne peuvent que s'y trouver confrontés par les entreprises.

Les parties ne sont donc pas traitées de manière équitable devant la loi, ce qui est totalement contraire à l'état de droit.

Ce mécanisme existe déjà dans de très nombreux traités bilatéraux, et a déjà fait des ravages dans quantité de pays. Les exemples ne manquent pas (Égypte, Estonie, Slovaquie, Canada...) Dans le cadre des traités qui nous occupent, la largeur et l'impact gigantesque qu'aurait cet ISDS sur quasiment tous les aspects de la vie en société sont ce qui provoque le plus d'inquiétudes.

Dans le cas du TISA, cependant, il n'est pas encore certain que sera mis en place ce genre de mécanisme.

La Commission européenne a déjà développé une sorte de « modèle » de prestation de services au niveau européen, en l'occurrence il s'agit des services postaux.

La disposition préconisant que les parties maintiendront au minimum le degré d'ouverture des marchés au moment de la signature du Traité commercial aurait pour conséquence que la volonté d'appliquer l'obligation de service universel irait à l'encontre de cette disposition et rendrait illégale toute tentative de revenir en arrière après ouverture des marchés à la libéralisation de ce service. Le différend serait ensuite réglé via la procédure susmentionnée (ISDS ou ICS) qui est totalement au service des intérêts commerciaux et financiers.

Par ailleurs, dans le cadre du CETA et du TTIP, est prévue la création de « Comités conjoints » composés de technocrates et de lobbyistes, qui pourront encore apporter des amendements *après la mise en place de ces accords* (!). Le Parlement européen n'aura rien à dire sur ces dispositions additionnelles, qui seront dès lors décidées et appliquées de façon totalement opaque et antidémocratique. Il existe déjà plusieurs comités spécifiques de ce type, notamment sur les investissements et les services.

Les concessions de service public et les marchés publics dans le collimateur

En ce qui concerne le CETA, dans le chapitre sur les **Appels d'offres publics pour les concessions de services**, il existe une disposition permettant à l'Union européenne de négocier avec le Canada pour étendre la couverture commerciale en la matière. Or, un long combat syndical a été mené ces dernières années pour exclure cette disposition de la directive européenne sur les concessions, avec succès. Et à présent, sous couvert de traités dépassant les frontières de l'UE, il nous est rétorqué que cette exclusion est limitée et peut être revue à l'avenir, ne laissant dès lors aucune garantie de protection des services publics.

Le chapitre sur **les marchés publics** dans ces traités est également très inquiétant.

À l'heure actuelle, bon nombre de gouvernements lient l'octroi de marchés publics au respect par les entreprises de normes sociales et environnementales, notamment le respect des conventions collectives de travail. Dans la directive européenne sur les marchés publics, il existe une clause qui autorise les gouvernements à établir des conditions de respect de normes dans les contrats de marchés publics. Or, les États-Unis, beaucoup plus protectionnistes que l'UE en la matière (seuls 32 % de leurs offres de marchés publics sont ouvertes aux entreprises étrangères) ne disposent pas de telles clauses et n'ont par ailleurs pas signé 179 des 186 conventions de l'OIT les plus fondamentales ! Le TTIP et le CETA n'intègrent pas d'obligations de respect de normes sociales et environnementales, ce qui laisse présager d'un nivellement vers le bas.

Si ces traités venaient à voir le jour, il serait très incertain que les lois nationales et les directives européennes puissent encore avoir une quelconque valeur face à l'arbitraire rivé aux intérêts financiers qui les caractérisent.

Ces dispositions sont extrêmement dangereuses pour les services publics et pour la démocratie, et il est urgent de convaincre nos gouvernements de ce danger.

Partout dans le monde, les citoyens, syndicats, mouvements sociaux, ONG... s'organisent et se mobilisent contre ces accords commerciaux destructeurs. À titre d'exemple, en octobre dernier, pas moins de 250 000 personnes défilaient dans les rues de Berlin pour dénoncer cette confiscation de la démocratie.

Ces 21 et 22 avril avait lieu à Barcelone la première rencontre européenne des acteurs publics municipaux et régionaux contre le TTIP, le CETA et le TISA.

À ce jour, ce sont en effet plus de 1 500 villes et communes qui se sont déclarées « zones hors TTIP/CETA/TISA » à travers l'Europe ! Ne lâchons rien, campons nos droits devant leurs textes et pour notre démocratie et nos services publics, restons debout !

Le peuple

« J'entends par peuple la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu. »

Voltaire

« Je suis du peuple. Je ne veux être que cela et je méprise ceux qui voudraient être quelque chose de plus. »

Robespierre

Peuple, sale mot ! À croire ceux qui décident pour nous et ceux qui nous informent, le peuple, terme galvaudé, serait la dernière chose dont on aurait besoin. Sus au peuple, à la horde ignorante, à la foule irresponsable ! En ces temps de gouvernance austéritaire, il faut à tout prix éviter que les citoyens se mêlent de ce qui les regarde et tous les stratagèmes permettant de discréditer la cause du peuple sont bons à prendre. Nous avons ainsi déjà évoqué le cas du populisme, ce concept-écran qui est en fait un mot repoussoir qui connaît une fortune très grande chez les éditocrates.

Populisme, phantasme des élites

En creux de cette méthode rhétorique, c'est une image particulièrement négative du peuple qui se révèle, un témoignage direct, concret et éloquent d'une haine de classe : « *le stigmatisme populiste procède lui-même d'un racisme de classe qui renvoie (le peuple) à l'inculture, à la nature, à la barbarie.* »¹

Le peuple ainsi désigné et vilipendé est celui qui se voit envahi ou menacé d'envahissement, qui s'oppose à l'étranger, à l'immigré quand il ne désigne pas la plèbe, le petit-peuple, les gens d'en-bas. Tout ce qui gravite autour du peuple est connoté et déprécié, à un point tel que l'on serait tenté de croire que le changement de conjoncture politique et intellectuelle invite à voir dans le peuple « *le principal problème à résoudre et non plus une cause à défendre* »².

Cette disqualification des classes populaires est également le meilleur héraut de TINA : puisque toute alternative politique est discréditée et jugée inaudible, le choix peut uniquement se



porter sur celui proposé (sur un plateau d'argent) par la doxa : toute autre piste, idée, réflexion émanerait d'une populace, pas encore éduquée et insuffisamment dirigée par l'expert éclairé. Et c'est ainsi que la parole populaire est inculpée, caricaturée et manipulée. Cette disqualification se mue en « *un bâillon symbolique des dominants pour faire taire l'expression des dominés* »³.

En somme, toutes ces « *méthodes de contournement, de dépréciation ou de rejet de la "parole" ou de la "voix" du "peuple" ont un point commun : l'allergie, l'appréhension, la défiance sinon la crainte que ce même "peuple" suscite* »⁴.

Ces méthodes constituent une manière de réimposer et de définir la place du peuple, un peuple qui devient la masse ou l'opinion pour finir en populace, un peuple dissous dans la multiplicité des individus consommateurs et en effet,

force est de constater, que plus *on* est indéterminé dans la formulation, plus l'effet politique s'éloigne. Ainsi, « *démocratie, libéralisme, égalité et peuple sont des concepts multiformes, genre couteau suisse, et une partie des débats qu'ils suscitent vient de ce qu'on ne parle pas toujours de la même lame.* »⁵

Ce qui manque, c'est le peuple !

Face à cette zone de flou et face à cette tentative de disqualification sémantique, une question stratégique se pose : est-il envisageable, sous réserve d'une redéfinition de ce bel étymon, de procéder à une reconquête par la puissance langagière ? Au lieu de cesser de considérer les classes populaires comme un cœur de cible et, partant, de les abandonner à leur triste sort, ne serait-il pas au contraire judicieux, d'invoquer et d'impliquer à nouveau le peuple dans un projet de société émancipateur et progressiste ?

Cependant, le vocable de peuple « *n'existe pas en corps, il est un principe politique et le premier geste politique consiste à le faire émerger comme sujet d'émancipation et de lutte... il est construit et comme toute production, son surgissement suppose un travail lent : celui de la prise de conscience, de la réflexion, de l'échange* »⁶. Pour continuer dans cet exercice de définition, le Grand Robert, mentionne que la notion de peuple est très vague et peut correspondre à une ethnie, à une communauté politique (...), à une communauté linguistique, culturelle, religieuse... Pour Jacques Rancière, le peuple « *n'existe pas. Ce qui existe, ce sont des figures diverses voire antagoniques du peuple, des figures construites en privilégiant certains modes de rassemblement, certains traits distinctifs, certaines capacités ou incapacités : peuple ethnique défini par la communauté de la terre ou du sang, peuple-troupeau veillé par les bons pasteurs, peuple démocratique mettant en œuvre la compétence de ceux qui n'ont aucune compétence particulière, peuple ignorant que les oligarques tiennent à distance.* »⁷



Finalement, face à ces nombreuses définitions, nous pourrions dire que le peuple est un concept protéiforme qui, comme une monnaie fondante, perd de sa valeur si on ne l'utilise pas, ou mal. Partant, faut-il vraiment le solliciter ? Faut-il, du point de vue politique, mettre en lui autant d'espoir et lui faire une telle confiance ? Les errances totalitaires du XXe siècle n'auraient-elles pas montré amplement et, en quelque sorte, définitivement, qu'on ne pourrait plus en appeler impunément à lui, en notre âge des masses ? S'il n'y a pas de doute qu'elles ont changé, comme le reste de la société, les classes populaires existent toujours. Ainsi, « *d'un côté, il n'est plus concevable d'accorder à la classe ouvrière industrielle*

la centralité qui était jadis la sienne au sein du mouvement ouvrier mais le capitalisme n'a, jusqu'à preuve du contraire, pas disparu et il continue de se nourrir de cette forme de domination très spécifique qu'est l'exploitation, c'est-à-dire la captation de la plus-value. »⁸

Le peuple, ensemble des classes dominées

Ignorer les classes populaires ne les fait pas disparaître ! Et plutôt que de les ignorer, ne faudrait-il pas absolument les impliquer dans la constitution d'un nouveau bloc historique ? Quitte à les soumettre à une réactualisation tout en veillant à reconstruire une conscience collective, notamment par le biais de l'éducation populaire. Car, en effet, « *le mot ne peut désigner une classe unique puisque s'y retrouvent des catégories extrêmement diverses du point de vue des situations, des revenus ou des modes de vie, donc des classes sociales différentes... il est donc essentiel de parler désormais du « peuple » au sens de l'ensemble des classes dominées, sujet collectif aujourd'hui autant en devenir que l'était la classe ouvrière tout au long du XIXe siècle* »⁹. Ce dernier deviendrait alors le sujet historique d'un nouveau projet d'émancipation historique, par la « *recherche de l'hégémonie, c'est-à-dire la construction d'un sens commun qui soutienne la transformation émancipatrice de l'ordre social* »¹⁰

Cette réappropriation volontaire du terme *peuple* permettrait de « *rendre aux classes populaires la conscience d'elles-mêmes, de leur force, de leur intelligence, de leur capacité à penser le monde en-dehors du modèle néolibéral qui les condamne* »¹¹ L'horizon des possibles qui s'ouvrirait alors contre la gouvernance autoritaire des experts et ferait du peuple un acteur du développement du *commun* face à la domination des marchés.

Plutôt qu'abandonner les classes populaires au chant des sirènes de l'imaginaire néolibéral, il serait par conséquent judicieux de les impliquer dans « *la bataille des idées pour {les} soustraire à l'idéologie dominante afin de conquérir le pouvoir* »¹². Ensemble !



1. Gérard Mauger, *Repères pour résister à l'idéologie dominante*, Éd. du Croquant, 2013, p. 101.
2. Annie Collovald, *Le populisme du FN, un dangereux contresens*, Éd. du Croquant, 2004, p.189.
3. Lémi, « *Entretien avec Bruce Bégout : Les exemples de l'indépendance sociale sont multiples, quotidiens, gigantesques* », Article 11, mardi 22 décembre 2009, <http://www.article11.info/?Bruce-Begout-Les-exemples-de-l>
4. Marc Crépon, *Élections, de la démo-phobie*, Éd. Hermann, 2012, p. 10.
5. Jacques Julliard in Jacques Julliard et Jean-Claude Michéa, *La gauche et le peuple*, Flammarion, 2014 p. 74.
6. Benoît Schmeckenburger, *Le populisme, fantasme des élites*, Éd. Bruno Leprince, 2012, p. 81 et 82.
7. Jacques Rancière, *L'introuvable populisme in Qu'est-ce qu'un peuple ?*, La Fabrique, 2013 ; p. 139.
8. Antonio Gramsci, *Guerre de mouvement et guerre de position*, textes choisis et présentés par Razmig Keucheyan, Paris, La Fabrique, 2012, p. 27.
9. Patrice Cohen-Séat, *Peuple ! Les luttes de classe au XXIe siècle*, Demopolis, 2016, p. 118 et 119.
10. Idem, p.146.
11. Gérard Mordillat, « *Demain la guerre* », in Patrice Cohen-Séat, *Peuple ! Les luttes de classe au XXIe siècle*, Demopolis, 2016, p. 12.
12. Razmig Keucheyan, « Gramsci, une pensée devenue monde », *Le Monde diplomatique*, juillet 2012, p 3.



Faire (enfin) de Bruxelles une priorité

Bruxelles, ma belle, souffre quotidiennement de son sous-financement. Que l'on parle de santé, de sécurité, d'enseignement, de mobilité ou de tout autre service public, Bruxelles est à la peine.

Pourtant, selon une étude menée en 2014 par Eurostat, l'office européen des statistiques, notre Région serait, en termes de PIB régional par habitant, la troisième plus riche de l'Union européenne. Un constat a priori réjouissant qu'il convient toutefois de relativiser ; nous parlerons davantage de potentialité que de réalité. En effet, le PIB moyen par habitant ne donne aucune indication quant à la répartition de la richesse entre différents groupes de population au sein de la même région et ne mesure pas le revenu dont disposent finalement les ménages. Les navetteurs contribuent au PIB dans une région où ils travaillent et au revenu des ménages là où ils résident. En raison de cette anomalie, ce PIB important par habitant ne se traduit pas nécessairement par un niveau élevé de revenus pour les Bruxellois. Notre Région est sérieusement marquée par les inégalités. Elle connaît, pour des raisons diverses, de profondes disparités liées à un taux de chômage significatif, en particulier dans les quartiers qui concentrent des citoyens belges d'origine étrangère.

Les moyens de nos ambitions

Bruxelles n'a pas les moyens de ses ambitions et doit, pour survivre, sans cesse quémander, en fonction des majorités politiques et des accords de coopération mis en place, des miettes au fédéral. Les responsabilités de son indigence sont partagées. Elles sont la cause directe des politiques d'austérité menées aussi bien par l'Europe que par nos gouvernements complices. Ces mesures néolibérales ont amputé, sans discontinuer, les services publics et les ont progressivement réduits à la paupérisation, à l'impuissance et à la marchandisation. L'actualité récente a démontré les limites de fonctionnement d'une Région, d'un État, lorsqu'on



jugule ses moyens d'action : nos services de renseignement ont été incapables de prévoir la menace des attentats survenus à Bruxelles en mars dernier. Pire, les politiques responsables se sont désolidarisés en invoquant un manque de proactivité de la part de certains agents de l'État. Une honte. La ministre en charge de la mobilité invoquera-t-elle les mêmes excuses quand, seul responsable à bord de son train, le conducteur devra rendre des comptes pour un déraillement avec victimes ? Quand les responsables hospitaliers devront justifier le manque de personnels compétents à une famille éplorée ? Jusqu'où iront le **cynisme** et l'incompétence de nos dirigeants ?

Nous pourrions multiplier les exemples à l'envi tant les défis à relever sont immenses. Mener des politiques au service du citoyen relève, selon nous, prioritairement d'un choix de société. Certains nous reprocheront peut-être notre naïveté ; toute politique publique nécessite des investissements et les moyens seraient, paraît-il, limités. L'Europe pointe pourtant la Belgique du doigt en tant que paradis fiscal pour les grosses entreprises. La Commission européenne exige que le gouvernement récupère 700 millions €, considérés comme des aides illégales, indûment octroyés à 35 multinationales qui ne

payaient pas d'impôt sur 50 à 90 % de leurs bénéfices. Plus récemment, les *Panama papers* ont révélé un vaste système mondial de fraude fiscale qui n'a pas épargné la Belgique. Aujourd'hui, les politiques appellent à faire la lumière. Et demain ? Livreront-ils un agent du fisc à la vindicte populaire ?

Nuit debout

Le citoyen n'est pas dupe. À l'image du mouvement *Occupy Wall Street*, des initiatives toujours plus nombreuses se structurent. Depuis quelques jours, le phénomène *Nuit debout* invite des citoyens de tous bords, ivres d'idéal, à occuper l'espace public. En Espagne, par exemple, l'occupation de places par le mouvement *Podemos* a débouché, que l'on soit en phase ou non avec les revendications exprimées, à une modification de la conscience citoyenne ; à une réappropriation de la notion de progrès. Un élan doit nous conforter dans notre combat et nos revendications quotidiennes.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be



Cette fois, cela suffit !

Les secteurs de la CGSP siégeant en Comité, dont notre secteur, ont décidé de **déposer un préavis de grève de 24 heures dans les services publics fédéraux pour le mardi 26 avril 2016.**

La destruction de la Fonction publique fédérale se poursuit à marche forcée. De conclave budgétaire en conclave budgétaire, le blocage des recrutements se confirme dans tous les départements malgré des besoins criants.

Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore compris, l'accord de gouvernement n'est pas négociable. Ô bien entendu, on respecte la concertation sociale prévue par la loi, ne l'oublions pas nous sommes toujours dans un état de droit, mais pour combien de temps encore...

Cependant de dialogue social, il n'est point question, car tous les arguments avancés par les syndicats sont balayés par un revers de main : « *vous devez exécuter l'accord de gouvernement* » est la seule réponse que l'on nous fournit.

Ce 13 avril, nous avons interpellé le Chef de cabinet du Ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique et également Président du Comité B sur les déclarations faites dans la presse à l'issue du conclave budgétaire.

- **Bonification pour diplôme** : le ministre parle d'harmonisation des régimes, pour les syndicats il s'agit ni plus ni moins de la suppression de la bonification pour diplôme pour le calcul de votre pension dans le secteur public, à moins que vous ne payez une cotisation ou travaillez plus longtemps, vous bénéficierez demain d'une pension moindre que celle que vous auriez pu espérer !
- **Pension des contractuels** : une pension mixte sera d'application, une pension salariée pour les années passées comme contractuel et une pension du secteur public pour les années postérieures à la nomination, pour les syndicats c'est la suppression pure et simple des années passées comme contractuel pour le calcul de la pension publique.
- **Tantièmes préférentiels** : seront supprimés à l'issue des travaux du Comité national des pensions sur la prise en compte de la pénibilité de certaines fonctions. Aucune garantie quant à un statu quo pour certaines fonctions actuelles.
- **Congés de maladie** : voici ce que nous avons lu dans le communiqué Belga : « *Les fonctionnaires ne pourront plus épargner leurs jours de congé de maladie non utilisés, a annoncé de son côté le ministre de la Fonction publique, Steven Vandeput. Jusqu'à présent, ils pouvaient en «économiser» 21 par an afin de les prendre en compte à la fin de leur carrière.* »
Par le biais d'une telle déclaration quel mépris pour son personnel !
On n'épargne/économise pas ses jours de congé, on est malade ou on ne l'est pas, seul un médecin est habilité à vous considérer malade ou non ! Quelles seront les conséquences pour votre future pension ?...
- **Fin de la pension automatique pour maladie** : elle sera remplacée par un système d'allocation pour incapacité de travail. Qu'en sera-t-il des maladies graves de longue durée ?

À toutes nos questions, la seule réponse que nous avons reçue a été « *Ce sera lors du prochain Conseil des Ministres, que les mesures du conclave budgétaire devront être prises, nous respecterons la concertation sociale.* »

Vu la manière dont la concertation sociale est respectée par l'Autorité, la CGSP a donc décidé de déposer un préavis de grève de 24 heures pour le 26 avril 2016.

Nous aurions espéré qu'avec le scandale « **Panama Papers** », le gouvernement aurait enfin décidé de s'attaquer efficacement à la lutte contre la fraude fiscale, or le renforcement de l'Inspection spéciale des Impôts (ISI) se fera sans budget supplémentaire, les 99 recrutements qui étaient prévus et exécutés pour l'AG ISI, un budget supplémentaire n'a été obtenu que pour 6 recrutements A2. Les 93 recrutements restant ont donc dû également être pris en charge sur les crédits de personnel existants du SPF Finances.

Comme le titrait un éditorialiste, **l'impôt ne serait-il qu'une question de pauvres...**

Une chose est sûre ce gouvernement ne vous respectera que si vous vous faites respecter !

Le dernier conclave budgétaire a montré une nouvelle fois que le personnel de la Fonction publique n'est rien d'autre qu'une variable d'ajustement budgétaire.

R. Vansaingele

COMITÉ B

Lorsque la concertation dérape...

Dans nos éditions précédentes nous vous avons relaté les difficultés rencontrées au niveau du Comité B, que ce soit au point de vue du dialogue social ou de celui du contenu des dossiers.

A. Réunion houleuse du 9 mars

Malheureusement si à l'issue du Comité B du 27 janvier nous avons pu espérer une amélioration du climat social, force est de constater que l'Autorité n'a toujours rien compris.

Ainsi les deux dossiers sensibles que sont la mutation et le régime disciplinaire ont été soumis à une ultime négociation le 9 mars 2016.

Si en matière de résidence administrative et de mutation le projet « quick win » a été légèrement amélioré, le projet touchant au régime disciplinaire a, lui, subi peu de modifications significatives, mais surtout **chose inacceptable ces modifications nous ont été présentées par l'Autorité comme étant acquises si et seulement s'il y avait signature d'un protocole d'accord unanime.** Vous avez dit « chantage » ?

Les trois syndicats ont une nouvelle fois exprimé leurs réserves ce mercredi 9 mars.

Si l'Autorité a pris le temps de répondre aux remarques des autres syndicats, elle s'est contentée de rejeter, sans explication, l'ensemble des remarques de la CGSP. Celles-ci portaient pourtant sur des points essentiels tels que :

- l'encadrement des délégations de compétences prévues,
- le respect de la vie privée en cas de mutation temporaire,
- l'organisation d'un test en cas de mutation volontaire,
- la réduction du nombre de sanctions disciplinaires,
- le caractère déraisonnable de la durée de la retenue de traitement (36 mois !),
- le délai pour être entendu par son supérieur hiérarchique dans le cadre d'une procédure disciplinaire,
- la suppression de la proposition provisoire de peine disciplinaire,
- les effets pervers de la suppression de la suspension de la procédure disciplinaire en cas de poursuite pénale...

Seule la CGSP a signé deux protocoles de désaccord, notre base avait rejeté à l'unanimité les deux projets.

La réponse de la cellule stratégique (cabinet) fut immédiate :

Après avoir chaleureusement remercié « ceux qui avaient bien défendu » les textes gouvernementaux, il a invité la

CSC-services publics et le SLFP et eux seuls à une réunion informelle, le 16 mars.



Thème de cette réunion dont la CGSP était exclue : l'introduction de l'intérim dans la Fonction publique fédérale.

Est-ce cela l'amélioration du dialogue social voulue par le cabinet du Ministre de la Fonction publique ?

Hormis la CGSP, aucune contestation du banc syndical en réunion. Ce n'est qu'à posteriori que nos collègues du SLFP et de la CSC ont décliné cette invitation « spéciale ».

Nous reviendrons lors de leur publication sur ces textes, ô combien importants !

B. Les ponts en 2016 tant attendus

Ce 23 mars la fameuse circulaire « Ponts 2016 » a enfin été soumise à la négociation.

La note explique l'importance que cette mesure soit rendue publique « à temps »... alors que les syndicats réclament depuis décembre 2015 que ce point soit mis à l'ordre du jour du Comité B. Depuis 2001, la publication des jours de dispense s'est toujours faite au plus tard en janvier

(exception faite des dispenses de service de 2012), et couvrirait l'ensemble des jours fériés qui tombaient un mardi ou un jeudi.

La note de présentation au Comité B précise que seuls deux jours de dispense seront accordés en 2016, alors que 4 jours fériés tombent un mardi ou un jeudi. Si les OS peuvent comprendre et se réjouir des deux jours accordés, elles ne comprennent pas les raisons qui poussent l'Autorité à ne pas prendre en compte au minimum le 31/10/2016. En effet, les vacances scolaires de Toussaint ont été fixées, pour les trois Communautés, du 31 octobre au 6 novembre. Il semblerait donc normal d'accorder un jour de dispense de service le 31 octobre, sans quoi, il est fort probable que bon nombre de membres du personnel devront demander congé ce jour. Or, compte tenu que le citoyen sera informé que les administrations seront ouvertes à cette date, et compte tenu des diminutions de personnel (économies budgétaires imposées), le risque est grand que ce congé ne soit pas accepté (pour les « besoins du service »).

N'aurait-il pas été plus judicieux de prévoir d'office une telle dispense et de faire « confiance » (terme fort apprécié par le cabinet de la Fonction publique) aux managers qui pourraient, s'ils l'estiment nécessaire, imposer une permanence pour certains services, tenant compte de « la nature des missions à assurer ». Cela permettrait aux membres du personnel qui doivent assurer cette « permanence » de récupérer ce pont à un autre moment.

Malgré les propositions formulées, susceptibles d'entretenir un réel dialogue social, l'Autorité n'a apporté aucune réponse concrète et s'est contentée de maintenir sa proposition.

Les trois OSR ont donc remis un protocole de désaccord.

C. Les formations certifiées

La Directrice générale de l'IFA nous a exposé la problématique de la fin des formations certifiées.

En effet, un certain nombre de membres du personnel (= groupe restant de 145 personnes à ce jour, mais le chiffre est sujet à évolution) n'ont pas pu participer à leur formation certifiée pour de bonnes raisons (absence justifiée).

Comme les formations certifiées doivent se terminer cette année et que les derniers tests sont planifiés pour la fin juin, l'IFA propose de donner une dernière chance à ces personnes.

Les personnes concernées sont donc celles qui ont été invitées au moins une fois à une formation certifiée et dont l'absence était justifiée.

Mais que contient cette proposition ?

L'IFA propose de maintenir 4 formations certifiées qui seront dispensées en « auto-apprentissage ». Il s'agit, pour les niveaux A/B des formations suivantes :

- dynamique de groupe ;
- gérez vos projets.

Pour les niveaux C/D, les formations proposées sont :

- travailler en équipe,
- communiquer de façon plus efficace avec les collègues et/ou les clients.

Un seul jour de test sera fixé pour chaque formation certifiée (test sous forme de QCM).

Une séance de questions/réponses d'une demi-journée sera organisée deux semaines avant la date du test. En plus de ce demi-jour de questions/réponses, et uniquement pour le niveau C/D, une séance collective d'une demi-journée sera organisée au début de l'auto-apprentissage pour expliquer comment étudier, parcourir la structure de la matière, répondre à des exemples de questions de test, etc.

La communication sur ce point se fera par l'intermédiaire des SPOCS (personnes de contact) après les vacances de printemps.

Les OSR ont insisté sur le fait que les services concernés devaient mettre tout en œuvre pour informer les membres du personnel visés par cette mesure (et qui sont éloignés du service). Pour les personnes qui malgré tout ne pourraient pas participer à cette ultime opportunité, une solution devra être trouvée. En effet, ces membres du personnel se sont inscrits à une formation certifiée et bénéficient donc d'un droit acquis à suivre cette formation.

D. Rapport « Absentéisme » de MEDEX

Le Directeur de Medex, présente les résultats de l'enquête de Medex sur « l'absentéisme ».

Les chiffres de 2015 ne sont pas encore finalisés. Dès lors, l'exposé a porté sur les données 2014.

Les données ont été comparées avec le secteur privé et celles des administrations flamandes.

En résumé, les congés de maladie des fonctionnaires fédéraux ne sont pas plus élevés que ceux du secteur privé ou des administrations flamandes. Parmi les causes d'absences pour maladie, le « burn-out » a été intégré dans la catégorie « Stress » qui recouvre aussi la dépression. Il n'est donc pas facile de donner un aperçu précis de l'impact du « burn-out » sur ces données.

Les économies imposées ont eu pour conséquence de réduire le nombre de contrôles (44 500).

Sur base des constats qui ont pu être faits sur ces données, le Medex prendra les mesures suivantes :

- augmenter le pourcentage de contrôle ad hoc à 30 % (actuellement, les contrôles ad hoc représentent 10 %, les contrôles sur base du facteur Bradford à 60 % et les contrôles random à 30 %). Les deux autres catégories de contrôles seront réduites de 10 % ;
- en cas d'épidémie de grippe, les absences inférieures à 5 jours ne seront plus prises en compte pour les contrôles aléatoires ;
- la manière de calculer le facteur Bradford sera adaptée (actuellement une absence de 150 jours donne lieu à un facteur Bradford de 150).

Les OSR souhaitent connaître le nombre de plaintes qui ont été introduites contre les médecins contrôleurs et les motifs invoqués. Nous sommes en attente des informations.

E. Fonctions de management et d'encadrement

Les quatre projets soumis concernent l'évaluation des mandataires. Les modifications portent principalement sur

l'alignement du cycle d'évaluation des titulaires de mandats sur ceux des contrats d'administration et des adaptations visant à rapprocher le système des évaluations des managers à celui des fonctionnaires fédéraux (cycle d'évaluation du 1^{er} janvier au 31 décembre ; si absence plus de la moitié de la période d'évaluation, il reçoit d'office la mention « répond aux attentes »...).

Les syndicats ont fait constater que le rapprochement du système d'évaluation des mandataires avec celui des fonctionnaires pourrait être perçu comme une volonté de revenir sur le système des mandats. À notre grande surprise, l'Autorité répond que le système de mandats devra être évalué... (un retour à ce qui existait avant Copernic ou une volonté de pallier à l'absence de mandataires N-VA ?).

Les OSR ont aussi fait constater que certains managers de l'AFSCA (mais aussi d'autres pour lesquels des régimes de mandats spécifiques existent) n'ont pas été « harmonisés » avec ces nouvelles dispositions. La question semble avoir suscité un certain malaise du côté de l'Autorité, mais celle-ci n'y a apporté aucune réponse.

Les négociations sur ces quatre projets sont toujours ouvertes au moment où nous écrivons ces lignes.

R. Vansaingele et D. Lambotte

BELSPO ET LES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX

Un épais brouillard plane sur leur avenir

Que va-t-il advenir de la politique scientifique fédérale (BELSPO) et des Établissements scientifiques fédéraux (ESF) ?

S'agissant de l'avenir que le gouvernement réserve à la politique scientifique fédérale, nous nous montrerons très brefs.

BELSPO serait apparemment intégré à la Chancellerie du Premier ministre en tant que direction et il n'exercerait plus qu'un rôle de soutien sur les plans juridique, financier et logistique pour les 10 ESF.

Force est de constater que, vu que les responsables politiques pataugent, certains membres du personnel mettent de l'eau dans leur vin, d'autres tentent leur chance ailleurs et quittent le navire qui est en train de sombrer. Nous ne pouvons leur donner tort.

L'avenir des 10 ESF est plus incertain.

Ceux-ci passeraient de services de l'État à gestion séparée à... des sociétés anonymes de droit public à caractère scientifique. La notion de « personnalité juridique » apparaît-elle aussi ? *Quid* du personnel que comptent ces établissements s'il n'y a plus de statut ? Vous retrouverez ci-dessous quelques constats et inepties entourant ces réformes.

Les mesures d'économies imposées par le gouvernement touchent aujourd'hui les établissements dans leur « cœur de métier ». Leur expertise découle du travail d'un personnel hautement qualifié, qui occasionne un coût que d'aucuns réduisent désormais. Le personnel sera certainement mis sous pression quand, au sein de la structure de SA, le financement alter-

natif et la logique de marché irréaliste ne verront jamais le jour.

Le traditionnel remède du libéralisme refait surface : renforcer le rôle du secteur privé par le mécénat, le sponsoring et le *crowdfunding*. Les lois du marché intérieur et extérieur peuvent-elles dominer le rendement économique de l'art ou de la recherche scientifique ? Une famille belge moyenne aura-t-elle encore accès au patrimoine artistique ou veut-on désormais le réserver aux citoyens les plus nantis ou aux touristes étrangers ?

Et qu'en est-il des ASBL existantes dont on ne peut sous-estimer leur contribution au sein de certains ESF ?

Les établissements devront chercher des moyens financiers par eux-mêmes et la responsabilité incombe à la direction. En contrepartie, ils bénéficie-

raient d'une plus grande autonomie dans leurs recherches et leur politique générale. Par ailleurs, ils seraient évalués et valorisés sur cette base (que faut-il comprendre par-là ?). Il serait ainsi question de tendre vers une organisation dynamique avec un management moderne, à condition que les fonds soient là.

L'agence spatiale doit collaborer avec les régions et la Station polaire belge devrait quant à elle être privatisée. Les 10 Établissements scientifiques fédéraux récoltent et traitent des données, se consacrent à la recherche fondamentale et/ou appliquée, participent aux réseaux et aux services nationaux et internationaux. Rassembler tous ces établissements en deux SA, dont une SA regroupant trois établissements sur le plateau d'Uccle (l'IASB, l'IRM et l'Observatoire) et une autre rassemblant les 7 établissements restants est tout simplement incompréhensible. En effet, qu'est-ce que les Archives de l'État ou la Bibliothèque royale ont à voir avec l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique ? Sans parler de l'idée de « clusters » dont personne ne comprend la valeur ajoutée.

Un établissement attirant et performant suppose également une infrastructure rafraîchie et opérationnelle et donc, peut-être des travaux de restauration

(très) onéreux dans la majorité des 10 établissements. C'est le talon d'Achille du projet du gouvernement. Un musée ne peut être attirant que lorsqu'il dispose de l'infrastructure nécessaire et si celle-ci est optimale. Personne ne se rend dans un musée dont plus de la moitié des salles sont fermées pour une raison ou pour une autre (par exemple, à cause d'infiltrations).

En mettant progressivement un terme aux activités qui étaient assurées par BELSPO, les ESF devront à nouveau prendre en charge les tracasseries administratives (RH, informatique...) au lieu de se concentrer sur leur « cœur de métier », que ce soit la création d'activités muséologiques ou la recherche scientifique. D'ailleurs, comment renforcer l'autonomie des ESF quand celle-ci se retrouve enfouie dans une SA dont le conseil d'administration tient les rênes ?

La Secrétaire d'État Elke Sleurs prépare donc une grande réforme des ESF. Ces réformes auront peut-être des répercussions importantes pour les membres du personnel, que ce soit pour leur carrière, leur traitement, leur pension ou leurs conditions de travail en général. Les délégués syndicaux des ESF souhaitent tenir des assemblées générales du personnel, en front commun.

Afin de préparer au mieux ces réunions, nous essayons, au travers de cette enquête, d'avoir une meilleure idée de la position du personnel par rapport au bouleversement annoncé.

Encore une enquête, me direz-vous ? Effectivement, mais celle-ci, on en tiendra compte. Elle déterminera l'attitude que prendront les organisations syndicales au cours des négociations. Notre position sera non seulement déterminée en fonction des réponses qui seront données à l'enquête, mais aussi en fonction de votre contribution lors des assemblées générales du personnel que nous organiserons très prochainement. D'autres informations vous seront encore communiquées.

Votre contribution est absolument nécessaire dans ce dossier et nous exhortons tout le personnel à participer à cette enquête ainsi qu'aux assemblées de personnel qui suivront.

Ce n'est que de cette façon que nous pourrions défendre efficacement vos intérêts dans les semaines et les mois à venir dans ce dossier qui est absolument crucial pour l'avenir du personnel des ESF et de BELSPO.

J.-P. Van Autrève

SPF JUSTICE - ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Préavis de grève pour les prisons d'Hasselt et Ittre

Un préavis de grève a été déposé en front commun et concernant les prisons d'Hasselt et Ittre.

Suite à la réunion qui s'est tenue le 6 avril dernier et relative à l'ouverture des ailes « deralex », nous avons constaté un manquement pour l'établissement pénitentiaire d'Hasselt : les travaux n'étaient pas terminés concernant le périmètre or l'Autorité avait promis que tous les travaux prévus pour les ailes de « deralex » devaient l'être. C'est effectivement le cas à Ittre mais pas à Hasselt !

Pour veiller aux intérêts et à la sécurité des agents d'Ittre et Hasselt, nous avons donc décidé de déposer un préavis de grève en front commun le 7 avril dernier qui débiterait le **11 avril à 6h**, date donnée pour l'ouverture des ailes « deralex ».

L'Autorité ne pourra pas nous reprocher de ne pas respecter le protocole n° 351, vu que nous avons, à de nombreuses reprises, demandé la tenue d'une réunion commune pour Hasselt et Ittre.

Nous devons constater qu'après les effets d'annonce, la mise en œuvre est, elle, beaucoup plus difficile à finaliser.

À l'heure d'écrire cet article nous ne pouvons pas savoir si les travaux demandés ont été terminés à temps.

S'ils ne l'ont pas été, le préavis aura été maintenu le 11 avril 2016.

M. Jacobs

SPF SÉCURITÉ SOCIALE

Handicare : une réorganisation favorable aux personnes handicapées ?

Depuis le 11 avril 2016, la Direction générale Personnes handicapées est entrée dans l'ère d'Handicare : une réorganisation complète de sa structure, de sa culture de travail et de l'informatique consacrée au service.

Ceci interpelle la CGSP...

La plate-forme informatique développée par une firme privée extérieure à l'administration devait, dans le projet initial, être mise à disposition à partir du 1^{er} janvier 2016, date reculée ensuite au 11 avril 2016. Cette plate-forme doit permettre à tous les citoyens d'introduire à partir d'une connexion Internet une demande de prestations auprès de la DG Han.

Or, ce nouveau service n'est pas entré en fonction le 11 avril 2016 et la DG Han vit donc dans deux mondes : celui de l'ancien système TETRA pour traiter les dossiers et celui d'une nouvelle organisation en équipes de base « autonomes » qui, selon le manager, devait être en phase avec la nouvelle culture et le nouvel outil... un outil indisponible pour l'instant !

En attendant la résolution des problèmes, les personnes handicapées continuent à se rendre à l'administration communale ou à la mutuelle pour introduire leurs demandes de prestations et aux fonctionnaires de se débrouiller pour remplir leurs missions !

Ce couac magistral doit être comparé aux effets d'annonce (clip vidéo sur *YouTube* par exemple) qui présentaient cette « révolution Handicare » sous les meilleurs aspects. Qui sera désigné responsable de la situation ? Eu égard à la grande capacité des managers et des sociétés privées à évacuer leurs propres responsabilités, nul doute qu'on finira bien par trouver un porteur de chapeau quelque part, à l'idéal un fonctionnaire ?...

Au-delà des problèmes techniques, le changement voulu pour Handicare présente aussi des risques importants de dégradation de la qualité du service aux citoyens.

La CGSP reconnaît qu'une proximité plus grande avec le public cible est, dans de bonnes conditions de travail pour les fonctionnaires, une valorisation de la Fonction publique mais Handicare n'est pas que cela : c'est aussi un outil de simplification, un processus sur lequel il convient de s'interroger.

Exemple : le management a décidé que, pendant une période de deux ans, le contrôle interne (sélectif) des décisions prises par les nouvelles équipes ne sera pas effectué : n'est-ce pas là une prise de risque importante avec comme

conséquences possibles des erreurs préjudiciables aux personnes handicapées, dont la responsabilité finira nécessairement par retomber sur le fonctionnaire, abandonné à son sort ? Le problème vient, entre autres, du fait que les nouvelles équipes se sont constituées sur la base du volontariat des agents, sans répartition équilibrée des niveaux et compétences acquises, et qu'il y a parfois d'importantes disparités en leur sein en ce qui concerne les connaissances requises pour traiter des dossiers.

Autre exemple : le management veut simplifier la notification des décisions d'allocations en arguant que celles-ci sont la plupart du temps incompréhensibles pour les citoyens (ce qui n'est pas faux). Cette simplification viserait à ne plus mentionner que les éléments retenus pour les calculs. Là encore, un risque important est pris car cela rendra le travail d'application des législations et réglementations encore plus opaque et incompréhensible pour l'ensemble des personnes concernées, en ce compris tous les travailleurs sociaux ou juristes qui se penchent quotidiennement sur les décisions.

Enfin, cette simplification sert les intérêts de la liquidation de la Fonction publique car, sans complexité à expliquer, plus besoin de disposer de fonctionnaires capables de communiquer avec les citoyens ou les professionnels du secteur pour justifier les décisions, répondre aux questions sur les droits et s'assurer que les règles sont bien appliquées. Même des intérimaires mal payés (que le gouvernement veut amener dans les SPF), aux contrats ultra-précaires pourront servir des réponses pré-formatées et pousser sur les boutons de la machine informatique qui règlera tout, en toute opacité... pour autant qu'elle fonctionne !

Chacun se fera son opinion mais il est certain que les mois (les années ?) à venir ne seront simples ni pour les personnes handicapées ou leurs représentants, ni pour les travailleurs sociaux, ni pour les fonctionnaires.

Merci HANDICARE...

J.-P. Van Austrève

SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (PAPO)

Dernières nouvelles

Comme vous le savez, les Commissions zonales et interzonales pour les changements d'affectation se sont tenues dernièrement.

La grande majorité des demandes ont pu être traitées favorablement, cependant il est à déplorer que nombre d'entre elles n'ont pu être considérées comme recevables ceci étant dû au non-respect de la réglementation.

À titre d'exemple, les demandes transmises par courrier simple en lieu et place d'un courrier par envoi recommandé, le choix du document ad hoc pour les changements zonaux et interzonaux, la transmission d'une copie de la demande aux Directions déconcentrées, etc.

Nous ne saurions trop vous recommander de veiller l'année prochaine à être extrêmement attentifs et précis lors de l'introduction des demandes.

Les délégués locaux, les présidents des régionales sont à vos côtés pour vous aider en cas de besoin ou de doute !

N'hésitez pas à demander de l'aide, nous sommes là pour ça !

EN BREF

- En ce qui concerne le CSC (Comité supérieur de Concertation) nous finaliserons sous peu le règlement qui régira son fonctionnement ainsi que l'éligibilité de ses représentants. Nous aurons l'occasion d'expliquer dans les détails l'utilité et le fonctionnement de ce CSC lors de notre prochain Comité technique à Bruxelles qui se tiendra le 31 mai prochain.
- La fin de l'année scolaire approche à grand pas et nous ne saurions trop vous conseiller de rester attentifs quant au sort de nos camarades désignés à titre temporaires à durée déterminée sur la reconduite de leur désignation.

Le moindre doute ou la moindre rumeur devrait nous parvenir sans tarder afin de pouvoir suivre les dossiers en temps utile.

Nous constatons également que certains chefs d'établissements passent sous silence la tenue des CoCoBa, voire même évitent d'en tenir ! Cette pratique devrait nous être dénoncée, pour que nous puissions rappeler la Circulaire aux directions faisant fi de la réglementation.

M. Jacobs et M. Baldan



CASTEL
PONT À LESSE

30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché

Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

À LIRE

**Pour un suicide des intellectuels**

Une critique radicale des intellectuels mettant en cause la séparation entre réflexion et exécution. Les débats sur les intellectuels sont souvent vifs en France. Benda, Sartre, Aron, Foucault et Bourdieu ont tous consacré des pages fameuses à l'engagement politique des intellectuels. À partir d'une relecture critique de ces classiques, Manuel Cervera-Marzal n'hésite pas à mettre les pieds dans le plat sans se laisser aller à l'anti-intellectualisme. Provocateur, il cherche à faire réfléchir dans une direction hérétique : la redistribution radicale des tâches de réflexion et d'exécution dans nos sociétés.

Ce pamphlet, en plus de proposer une critique actualisée des intellectuels, pose de manière originale les bases d'une utopie reconstructrice entre mutualisation des savoirs et construction d'une intelligence collective.

Manuel Cervera Marzal est docteur en science politique. Il est attaché d'enseignement et de recherche à l'École des Hautes Études en Sciences sociales.

Manuel Cervera Marzal, *Pour un suicide des intellectuels*, Éd. Textuel, Paris, février 2016, 144 p., 12,90 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Belgium bashing ou capitalisme bashing ?
- 4 / Dossier • Libéralisation des services publics dans les accords commerciaux de nouvelle génération (TTIP, CETA, TISA)
- 6 / Le mot qui pue • Le peuple
- 8 / IRB • Faire (enfin) de Bruxelles une priorité

www.cgspwallonne.be

Infos AMiO

9 / Édito • Cette fois, cela suffit !

Fédéral

- 10 / Comité B • Lorsque la concertation dérape...
- 12 / Belspo et les Établissements scientifiques fédéraux • Un épais brouillard plane sur leur avenir
- 13 / SPF Justice – Établissements pénitentiaires • Préavis de grève pour les prisons d'Hasselt et Ittre
- 14 / SPF Sécurité sociale • Handicare : une réorganisation favorable aux personnes handicapées ?

Communauté française

15 / Secteur IX – PAPO • Dernières nouvelles

16 / À lire

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be